

Formation à l'information, groupe de travail de la DISTB, 1997-1998

---

## Compte-rendu du groupe plénier

DISTB

DISTB. Compte-rendu du groupe plénier. In *Formation à l'information, groupe de travail de la DISTB, décembre 1997 à juin 1998*. [en ligne]. Format PDF.

Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1897>>

Ce document est « **tous droits réservés** ». Il est protégé par le droit d'auteur et le code de la propriété intellectuelle. Il est strictement interdit de le reproduire, dans sa forme ou son contenu, totalement ou partiellement, sans un accord écrit de son auteur.

L'ensemble des documents mis en ligne par l'enssib sont accessibles à partir du site :

<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>

## Formation à l'information

### Compte-rendu du groupe plénier DISTB *Juin 1998*

Un groupe de travail s'est réuni, à l'instigation de la Direction des bibliothèques, pour réfléchir à une politique en matière de "formation à l'information" dans les Universités.

Le groupe était composé de trois sous-groupes :

- 1 Quels sont les besoins des usagers ?
- 2 Comment les dispositifs actuels répondent-ils à ces besoins ?
- 3 Quel rôle les SCD devraient-ils assumer dans la formation initiale des étudiants ?

### **Synthèse des travaux pour la dernière réunion plénière le 19 mai 1998**

Ce groupe de travail sur la formation à l'information s'est situé dans la continuité des réflexions que les pouvoirs publics mènent depuis maintenant plusieurs années dans ce domaine. Il a été en outre fortement guidé par une démarche d'intégration des différentes composantes de l'enseignement supérieur. La formation documentaire répondait pour une grande partie, dans les années 80 et encore au début des années 90, à des besoins en terme de savoir-faire instrumentaux. Aujourd'hui, on commence à lui reconnaître une véritable place dans l'enseignement supérieur : elle est ainsi considérée comme un des moyens pour l'acquisition d'une autonomie pédagogique par les étudiants et de lutte contre l'échec au 1er cycle.

Les objectifs de ce groupe de travail étaient doubles :

- Essayer d'avoir une visibilité plus grande de ce qui se fait dans ce domaine sur le plan national.
- Préconiser des modes opératoires pour développer cette formation.

Les travaux se sont appuyés sur trois questions :

1. Quels sont les besoins des usagers ?
2. Comment les dispositifs actuels répondent-ils à ces besoins ?
3. Quel rôle les services communs de la documentation devraient-ils assumer dans la formation initiale des étudiants ?

#### I. ETAT DES LIEUX

##### 1.2. Les enjeux

• La formation initiale des étudiants.

Dans le cadre de la formation initiale des étudiants, les enjeux de la formation à l'information n'appellent pas de divergences :

- pour l'acquisition d'une autonomie dans l'usage de l'information ;
- pour une meilleure intégration dans l'environnement de travail universitaire ;
- pour lutter contre l'échec au 1er cycle ;
- pour une meilleure préparation à la vie professionnelle.

• L'enseignement des disciplines.

La formation à l'information, en démontrant les vertus de la pratique documentaire dans l'acquisition des savoirs, met en avant un autre enjeu majeur : l'activité documentaire doit être une partie intégrante de l'enseignement des disciplines. Il y a un paradoxe à affirmer cela dans la mesure où l'activité documentaire est un principe acquis dans l'enseignement supérieur.

• Les services communs de la documentation.

Dans le domaine de la formation documentaire, les SCD ont par définition un rôle essentiel à jouer : ils sont à la fois le lieu de pratiques et de savoir-faire documentaires, et le lieu d'appropriation des NTIC. En investissant le champ de la formation, et pour peu qu'ils aient un véritable contenu d'enseignement à proposer, la formation à l'information constitue pour les SCD l'occasion d'une plus grande visibilité dans l'université.

### 1.3. Besoins et objectifs pédagogiques

•L'expérience des uns et des autres, ainsi que les actions menées parfois depuis de longues années à l'étranger (Canada, Belgique, Pays de l'Europe du Nord, Etats-Unis), nous ont montré qu'il est possible de dégager deux grands niveaux d'intervention, traduisant une progression liée au cursus des étudiants : de la sensibilisation à l'information à l'intégration de son usage dans le processus d'apprentissage.

La formation à l'usage de l'information est en soi un objectif important, mais il ne faudrait pas s'enfermer dans une définition trop rigide des méthodes et des contenus à mettre en œuvre. On se contentera ici de formuler des objectifs généraux :

1er niveau : Donner les moyens de l'autonomie aux étudiants par une meilleure connaissance du rôle de la documentation et de l'information dans son apprentissage.

2e niveau : Donner aux étudiants les moyens d'être plus efficaces dans leur apprentissage disciplinaire et dans leur vie professionnelle grâce à une véritable maîtrise de l'usage de l'information scientifique et technique.

•La formation de formateurs est le passage obligé pour l'acquisition de compétences spécifiques qui concilient l'approche disciplinaire et les spécificités documentaires. Elle concerne :

- les professionnels des bibliothèques et de la documentation qui doivent mettre à jour leur connaissance des contenus et apprendre à former en tenant compte des logiques disciplinaires ;
- les enseignants des disciplines qui doivent être formés aux méthodologies de l'information.

### 1.4. Pratiques et problèmes

•On constate un accroissement important des actions engagées sur le terrain dans le domaine de la formation des usagers depuis quelques années. Ces actions répondent à des besoins diversifiés : apprentissage instrumental, initiation documentaire, formation à l'information disciplinaire. Malheureusement, nous manquons d'une visibilité d'ensemble de ce qui se fait, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Par ailleurs, les approches varient face à ce type de formation : entre celles qui font appel à une stratégie « d'esprit missionnaire » et celles, plus organisées, qui s'appuient sur des cadres institutionnels précis, comme celui de la réforme des DEUG. Les premières, plus anciennes, nécessiteraient un encadrement fort et posent des problèmes de plusieurs natures : pédagogie, organisation, implication dans les UFR. Les deuxièmes, plus nouvelles (hormis l'expérience des écoles d'ingénieurs et de l'université de Paris VIII), devront fixer des pratiques, proposer des types d'application, des modèles constitués.

•L'insertion de la formation documentaire dans les établissements d'enseignement supérieur ne se fait pas sans difficultés :

- elle repose encore souvent sur la bonne volonté d'une seule personne (bibliothécaire ou enseignant) ;
- quand ces formations existent, les enseignants des disciplines s'impliquent très peu, l'activité pédagogique n'étant pas valorisée dans l'enseignement supérieur français ;
- il est plus difficile de faire reconnaître ces formations dans une université que dans une école d'ingénieurs : cette inégalité se traduit dans la difficulté de dégager du temps pour cette formation et d'en avoir la maîtrise ; les formations qui interviennent dans le cadre de la réforme des DEUG doivent ainsi le plus souvent être assurées dans leur totalité dès le premier semestre.

A cela il faut ajouter, au niveau du personnel des bibliothèques, le manque de moyens aussi bien humains que matériels. La formation à l'information est inséparable de l'usage de l'information dans un environnement favorable : mise à disposition d'outils pour l'accès aux réseaux, salles dédiées, supports techniques. Or peu d'universités réunissent encore ces conditions.

•Les acteurs institutionnels susceptibles d'intervenir dans ce domaine ne manquent pas en définitive : les centres de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB), les URFIST, l'ENSSIB, les IUFM, les UFR, les CIES, les tuteurs et les professeurs certifiés de documentation (PRCE). Mais leurs missions ne sont pas toujours clairement identifiées, et ils ne fonctionnent que trop rarement en partenariat.

En outre, il faut bien constater que les acteurs majeurs de cette formation, comme les URFIST, même si leurs actions sont de qualité, sont des structures trop modestes, datées et mal connues.

De ce fait, et pour répondre à la demande, on a actuellement très souvent recours aux tuteurs documentaires ainsi qu'à des PRCE. Ce sont des acteurs importants, mais il ne peuvent constituer à eux seuls des solutions à long terme.

## II. PRECONISATIONS

Le développement de la formation documentaire dans les établissements d'enseignement supérieur nécessite une stratégie globale qui prenne en compte aussi bien l'intéressement des enseignants et des étudiants, qu'une intégration dans les enseignements disciplinaires ou qu'une utilisation effective des nouvelles technologies de l'information.

Les préconisations émises par le groupe de travail ont pour objectifs :

- que cette formation se développe ;
- qu'elle soit reconnue comme une activité pédagogique à part entière.

### 2.1 Une meilleure connaissance de ce qui se fait

L'atomisation de la formation à l'information en de multiples activités mal connues nous amène à conclure dans un premier temps qu'il faut mutualiser et favoriser les expériences, faire parler les compétences, et dans un deuxième temps rendre cette formation pérenne.

•Les universités doivent s'approprier ces formations, avec le soutien des pouvoirs publics s'il le faut, pour qu'elles ne reposent pas uniquement sur le volontarisme de quelques uns.

- Une journée d'étude sur ce thème sera organisée à la rentrée 1998/1999, avec si possible la collaboration de la CPU.
  - Un groupe d'experts devra prolonger les réflexions menées jusqu'ici pour étayer et préciser les objectifs et contenus de cette formation. L'élaboration d'un protocole commun devrait aider à l'émergence de projets au sein d'équipes pédagogiques.
- Cette appropriation ou nécessaire adhésion du président de l'université devra se traduire essentiellement à travers le contrat d'établissement, ce qui permettra :
    - de réserver des moyens spécifiques au développement de ces formations ;
    - d'installer ces formations dans la durée.

## 2.2 Principes d'une organisation plus rationnelle sur le plan national

Une distinction a été opérée entre les missions qui relèvent de la responsabilité de chaque établissement d'enseignement supérieur, et qui ont vocation à être négociées dans le cadre du contrat d'établissement, et des missions relevant d'un niveau collectif pour faciliter la mutualisation de certaines ressources et un travail en réseau. Le positionnement des structures existantes doit être donc complété par une distinction entre deux niveaux : un niveau terrain et un niveau ressources.

- a) Niveau terrain Ce niveau terrain a pour vocation d'intervenir directement auprès des usagers. Actuellement, les SCD en sont le plus souvent les principaux acteurs. Mais la réussite de cette formation et son intégration dans les cursus impliquent l'existence d'équipes pédagogiques comprenant les enseignants des disciplines. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place, surtout dans les universités, toute une stratégie d'offres de contenu de formation de qualité. C'est ce à quoi le groupe d'experts qui doit prochainement être constitué doit s'atteler.

Il s'agit par ailleurs de s'appuyer autant que possible sur les rouages de l'université et d'établir des partenariats avec des structures existantes : le CEVU, le conseil de la documentation, le service commun d'information et d'orientation (SCIO)

Enfin, l'aide des tuteurs et l'apport des PRCE ne sont pas à négliger. Sur ce point, nous avons besoin d'une évaluation précise de leurs actions.

- b) Niveau ressources Les fonctions de ce niveau ressources ont été définies de la manière suivante :
- formation de formateurs à l'information scientifique et technique ;
  - veille technologique/documentaire et activités de recherche ;
  - animation de réseaux disciplinaires et thématiques ;
  - production et diffusion d'outils pédagogiques.

La traduction structurelle de ces missions peut prendre différentes formes, mais elle devra s'appuyer sur un existant qui a fait ses preuves, les URFIST, en leur conférant une vocation nationale.

L'articulation entre ces deux niveaux devra se faire d'une manière permanente :

- à travers des actions de type formation de formateurs (séminaires, ateliers) ;
- à travers l'animation de réseaux autour de projets faisant intervenir des équipes sur le terrain ;
- grâce à un outil collectif pour la formation à l'information : FORMIST.